

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SERVICE

A jour du 01/09/2021

Les présentes conditions générales s'appliquent sauf stipulation contraire ou dérogation prévue dans les conditions particulières (les conditions particulières et les conditions générales forment un tout et sont ci-après désignées ensemble le « **Contrat** »). Toute collaboration avec la société Le Smartsitting, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, ayant son siège social au 11, rue des Epinettes, 94410, Saint-Maurice, enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 821 060 424, déclarée entreprise de services à la personne auprès de la DIRECCTE et dont le n° de déclaration est SAP 821069424 (désignée ci-après comme la **Société**) entraîne sauf stipulation contraire dans les conditions particulières l'application sans réserve de l'intégralité des conditions générales suivantes :

## 1. Modalités d'intervention

La Société met en relation le client (désigné ci-après comme le « **Client** ») avec un ou plusieurs intervenants (désigné ci-après comme l'« **Intervenant** ») qui auront pour mission principale la garde d'enfants de plus de trois ans, ces missions pouvant être ponctuelles ou prolongées. La mise en relation entre le Client et le ou les Intervenant(s) se fait sur la base de différents critères qui constituent une "Mission" : volume horaire, horaires, régularité, tarif horaire, nombre et âge des enfants, localisation de la mission et type d'activité(s) à mener.

Lorsqu'une Mission est confiée à un Intervenant, les conditions particulières de cette mission sont envoyées au Client et à l'Intervenant par message électronique ou à travers la plateforme de la Société et récapitulent : les horaires, les jours et la régularité des gardes ainsi que l'adresse où doivent être réalisées les interventions, les éventuels trajets à effectuer, le nombre et l'âge des enfants, le nom et le numéro de téléphone du Client, les activités à mener et le tarif horaire

Les interventions sont réalisées au domicile du Client et sur les éventuels trajets entre l'établissement scolaire, les lieux des activités périscolaires de l'enfant ou tout autre lieu indiqué par écrit par le Client et le domicile du Client.

## 2. Durée

Le Contrat est conclu pour une durée déterminée prévue dans les conditions particulières. Il prendra fin de plein droit à l'échéance prévue. Il pourra par ailleurs être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en respectant un délai de préavis de quatorze jours.

## 3. Facturation et paiement

La facturation du Client est mensuelle. Le Client recevra entre le 5 et le 10 de chaque mois une facture pour le montant correspondant au volume horaire total du mois précédent et prenant compte des éventuelles régularisations d'heures des mois antérieurs au mois précédent.

Le règlement des factures est bi-mensuel. Chaque quinzaine fait l'objet d'un paiement à terme échu.

La "Première quinzaine" est la période comprise entre le 1 et le 15 du mois. A la fin de la Première quinzaine (autour du 20 du mois en cours), le Client procède au paiement des heures validées lors de la quinzaine (voir article 4 ci-après) ainsi que d'éventuelles régularisations d'heures des quinzaines précédentes.

La "Deuxième quinzaine" est la période comprise entre le 16 et le dernier jour du mois. A la fin de la Deuxième quinzaine (autour du 5 du mois suivant), le Client procède au paiement des heures validées heures validées lors de la quinzaine (voir article 4 ci-après), ainsi que d'éventuelles régularisations d'heures des quinzaines précédentes.

**Kidi SAS "Le Smartsitting"- Capital de 8 000€ - 821 029 424 RCS CRETEIL**  
**11 rue des Epinettes 94410 Saint-Maurice**  
**Numéro SAP : SAP 82 10 69 424**  
**TVA : 81 821069424**  
**CRSECU (NAN) : 1278315\*8**

## 4. Validation des heures effectuées

La validation des heures effectuées sur une quinzaine est réalisée de la manière suivante :

- L'Intervenant et le Client enregistrent sur la plateforme les heures effectuées lors de la quinzaine en cours, jusqu'à un jour après la fin de la quinzaine (jusqu'au 17 du mois en cours à 23h59 ou jusqu'au 2 du mois suivant à 23h59).
- Les heures enregistrées par l'Intervenant peuvent être modifiées, refusées ou validées par le Client jusqu'à cinq jours après la fin de la quinzaine, le "Délai de validation" (jusqu'au 20 à 23h59 du mois en cours ou jusqu'au 5 du mois suivant à 23h59).
- Les heures enregistrées par l'Intervenant qui ne font pas l'objet d'une modification ou d'un refus par le Client jusqu'au terme du Délai de validation sont considérées validées.
- Les heures enregistrées par le Client peuvent faire l'objet de demandes de modifications par l'Intervenant qui doivent ensuite être confirmées par le Client pour être validées.

De manière prévisionnelle :

- Le Client a la possibilité d'enregistrer sur la plateforme de manière prévisionnelle des heures non encore effectuées, sur toutes les quinzaines qui courent jusqu'à la fin de son contrat, les "Heures prévues". Ces Heures prévues peuvent être modifiées ou refusées par le Client ou l'Intervenant après réalisation, et validées par le Client.
- Si ces heures ne sont pas supprimées de la plateforme, elles sont considérées validées à la fin du Délai de validation.

Mediation amiable

Si l'Intervenant et le Client ne s'accordent pas sur la durée effective des prestations déjà réalisées, une procédure de médiation amiable sera ouverte par la Société en vue de parvenir à un accord concernant la fixation de cette durée et le montant devant être facturé au Client à ce titre. En cas d'échec de la médiation, le différend sera réglé conformément aux stipulations du paragraphe 13 ci-après.

## 5. Tarifs et types de contrats

Chaque Mission est facturée au Client et payée à l'Intervenant sur la base des tarifs horaires fixés dans les Conditions Particulières. Tout quart d'heure commencé est dû par le Client et payé à l'Intervenant.

Le prix facturé au Client s'entend toutes taxes et frais inclus, à l'exclusion des frais de déplacement éventuels de l'Intervenant (et le cas échéant du ou des enfants) pendant sa mission, ainsi que du matériel éventuel nécessaire pour la réalisation de sa mission.

A condition d'avoir obtenu de la part du Client la provision suffisante, et sur présentation des justificatifs correspondants, la Société reversera par la suite les sommes et les indemnités de frais de transport dus à l'Intervenant au regard de la mission effectuée par ce dernier.

*Les contrats de type "Régulier"*

Si le Contrat est de type "Régulier", un nombre d'heure minimal mensuel sera défini dans les Conditions Particulières, qui sera facturé chaque mois et ne pourra être inférieur à 8 heures. Les heures additionnelles seront facturées au tarif du Contrat.

Dans le cas où l'annulation d'heures est du fait de l'Intervenant et ou a des causes exceptionnelles dûment justifiées (maladie des enfants avec certificat médical, fermeture des écoles ou confinement, catastrophe naturelle ou non imprévisible et irrésistible), les heures non réalisées ne seront pas facturées.

Les jours de vacances scolaires sont automatiquement décomptés au prorata du nombre d'heures concernées, du nombre d'heures minimal du mois.

Ce nombre d'heures contractuel peut être modifié d'un mois sur l'autre, dans le respect d'un préavis de 14 jours et avec l'accord de l'Intervenant.

*Les contrats de type "Flexible"*

Si le Contrat est de type "Flexible", aucun minimum d'heures mensuel n'est défini dans les conditions particulières. La facturation se fait uniquement sur la base des heures enregistrées sur la plateforme.

**Kidi SAS "Le Smartsitting"- Capital de 8 000€ - 821 029 424 RCS CRETEIL  
11 rue des Epinettes 94410 Saint-Maurice  
Numéro SAP : SAP 82 10 69 424  
TVA : 81 821069424  
CRSECU (NAN) : 1278315\*8**

# 6. Modification des jours et horaires des interventions à venir

## 6.1 Enregistrement d'heures "prévues" sur la plateforme

Le Client a la possibilité d'enregistrer en amont des interventions, des jours et horaires de garde sur la plateforme, à titre informatif pour l'Intervenant. Ces heures prévues sont facturées si elles n'ont pas fait l'objet de modifications ou refus à l'expiration du Délai de validation.

## 6.2 Modification durable du calendrier ou du rythme des interventions

Le Client a la possibilité d'annuler ou de modifier de manière permanente des interventions à venir.

En cas de modification permanente des jours, horaires et/ou régularité des interventions à venir, si l'Intervenant refuse la modification permanente, ou si l'Intervenant ne peut plus assurer les interventions à venir, la Société s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer au Client un autre Intervenant afin d'assurer la continuité des gardes. Dans le cas où la Société n'arriverait pas à trouver un autre Intervenant, le Contrat sera suspendu jusqu'à ce que la Société trouve un Intervenant pouvant assurer les interventions à venir telles que modifiées à la demande du Client.

# 7. Indisponibilités et remplacements

## 7.1 Indisponibilité ponctuelle de l'Intervenant

En cas d'indisponibilité ponctuelle de l'Intervenant, celui-ci devra en informer directement le Client par tout moyen de communication écrit et la Société par e-mail avec accusé de réception, ou sur la plateforme, au moins 48 heures avant la prochaine intervention prévue, sauf cas de force majeure dûment justifié. La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer au Client un autre Intervenant afin d'assurer la continuité des gardes.

## 7.2 Indisponibilité prolongée de l'Intervenant

En cas de modification permanente de ses jours et horaires disponibles pour une mission prolongée, l'Intervenant devra informer directement le Client et la Société par e-mail avec accusé de réception au moins 14 jours avant la date de prise d'effet de la modification des disponibilités. Si le Client accepte la modification de la mission prolongée, les conditions particulières seront modifiées conformément à ladite modification. Si le Client refuse la modification de la mission prolongée, la Société s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer au Client un autre Intervenant afin d'assurer la continuité des gardes. Dans le cas où la Société n'arriverait pas à trouver un autre Intervenant, le contrat sera suspendu jusqu'à ce que la Société trouve un Intervenant pouvant assurer la mission prolongée.

# 8. Attestation CMG et réduction d'impôt

La Société déclare être déclarée auprès de la DIRECCTE, ce qui permet au Client de bénéficier, le cas échéant, du complément au libre choix du mode de garde (CMG) alloué par les caisses d'allocations familiales (CAF).

Afin de faciliter la perception de cette allocation mensuelle, la Société s'engage à procéder chaque mois à l'envoi de l'attestation CMG récapitulatif des prestations de garde d'enfant du mois précédent, facturées au Client et réglées par celui-ci, afin de permettre au Client de bénéficier de cette allocation.

Une facture mensuelle non réglée ou partiellement réglée ne donne pas droit à l'envoi d'une attestation CMG.

La Société s'engage à envoyer au Client un récapitulatif des interventions effectuées et payées l'année précédente, qui servira d'attestation fiscale pour obtenir éventuellement un avantage fiscal. La délivrance de l'attestation fiscale ne pourra se faire que sous réserve du règlement complet et effectif de toutes les sommes dont le Client serait redevable envers la Société.

**Kidi SAS "Le Smartsitting"- Capital de 8 000€ - 821 029 424 RCS CRETEIL**  
**11 rue des Epinettes 94410 Saint-Maurice**  
**Numéro SAP : SAP 82 10 69 424**  
**TVA : 81 821069424**  
**CRSECU (NAN) : 1278315\*8**

## 9. Modalités de paiement

Les règlements des missions sont effectués par prélèvements automatiques sur carte bleue. Le Client a la possibilité de demander à utiliser des modes de règlements alternatifs.

Le service de paiement sécurisé, disponible sur la plateforme, est réalisé par l'intermédiaire du prestataire tiers Stripe Europe Ltd. Ainsi, l'acceptation des conditions générales d'utilisation de Stripe préalable à l'utilisation de ce service est nécessaire. Ces conditions générales d'utilisation sont également consultables à tout moment sur le site [www.stripe.com](http://www.stripe.com)

Le prestataire réalisant le service de paiement sécurisé, Stripe Europe Ltd, collecte les données des cartes de paiement utilisées. La collecte et conservation de ces données est réalisée conformément aux conditions générales d'utilisation de Stripe, préalablement acceptées par le Client.

Tout paiement devra être effectué dans les sept jours suivant la date d'émission de la facture. En cas de non-paiement par le Client dans ce délai, le Client devra s'acquitter du paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal. Conformément à la réglementation applicable, ces intérêts courront jusqu'à l'encaissement des sommes dues et du paiement d'une somme forfaitaire de quarante euros.

## 10. Droit de rétractation

Le Client et l'Intervenant ont le droit de se rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du Contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client ou l'Intervenant doit notifier sa décision de rétractation du Contrat par lettre recommandée avec avis de réception à la Société.

Si le Client demande de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, il devra s'acquitter du montant dû au titre des prestations qui lui auront été fournies jusqu'au moment où le Client aura informé la Société de sa volonté d'exercer son droit de rétractation du Contrat.

## 11. Non sollicitation – Clause pénale

Sauf autorisation écrite et préalable de la Société, tout Client s'interdit d'employer de manière directe ou indirecte tout Intervenant qui a réalisé des prestations dans le cadre des présentes conditions générales.

Dans les mêmes conditions, sauf autorisation écrite et préalable de la Société, tout Intervenant s'interdit de travailler de manière directe ou indirecte avec tout Client pour lequel il a réalisé des prestations dans le cadre des présentes conditions générales. Cette interdiction est limitée à un an à compter du règlement de la dernière facture. En cas de non-respect de cette obligation, le Client et/ou l'Intervenant serai(en)t tenu(s) de payer immédiatement à la Société, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire de mille (1.000) euros.

## 12. Modification des conditions générales

La Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses conditions générales. Dans ce cas, la Société en informera le Client en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective. Les nouvelles conditions s'appliqueront de plein droit pour les prestations effectuées à compter de leur date d'application. Tout Client ne souhaitant pas se soumettre à ces nouvelles conditions aura la possibilité de résilier son contrat en respectant un préavis de quatorze jours. La continuité des prestations par le Client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions.

## 13. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution sera soumis au tribunal de commerce de Paris.

**Kidi SAS "Le Smartsitting"- Capital de 8 000€ - 821 029 424 RCS CRETEIL  
11 rue des Epinettes 94410 Saint-Maurice  
Numéro SAP : SAP 82 10 69 424  
TVA : 81 821069424  
CRSECU (NAN) : 1278315\*8**

# 14. Données personnelles

Les données à caractère personnel demandées au Client et à l'Intervenant sont indispensables à la fourniture de la prestation de service par la Société.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité principale la gestion de la relation contractuelle. Ces informations peuvent être communiquées à tous partenaires de la Société (contractuellement liés à la Société) ainsi qu'à tous organismes dont l'intervention est nécessaire pour leur enregistrement ou leur traitement, ainsi qu'à toute autorité administrative ou judiciaire. Ces informations seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle entre la Société et le Client et entre la Société et l'Intervenant et pendant une durée de 5 ans après la fin de la relation.

Conformément à la législation en vigueur, le Client et l'Intervenant disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toutes informations personnelles les concernant, exerçable auprès du Président de la Société. (responsable du traitement des données personnelles).

Un mail est mis à disposition des Clients pour exercer ce droit : familles@lesmartsitting.fr

Les Intervenants pourront quant à eux communiquer par le biais le compte personnel ouvert à leurs noms sur la plateforme numérique